

Déclaration du Sgen-CFDT au CTSD de Loire-Atlantique du 27 janvier 2020

M.L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du CTDS,

A l'occasion de ce premier CTSD de l'année, et parce qu'il nous paraît essentiel d'opposer aux actes de violences verbales et physiques de certains notre attachement au dialogue, nous adressons nos meilleurs vœux à tous les membres de cette instance.

Le mois de janvier étant celui des bonnes résolutions :

- il serait temps que le Ministre prenne celle d'une communication tenant compte des réalités vécues sur le terrain par les personnels de l'Éducation Nationale.

Concernant la réforme du lycée, les remontées de terrain, y compris dans le département, contredisent la communication ministérielle. Ces E3C mal pensées, inadaptées, appliquées dans l'urgence sans tenir compte des alertes des personnels, alourdissent la charge de travail des agents et des élèves, génèrent du stress, créent des inégalités de traitement entre élèves. Avec les E3C, on est loin de la simplification du Bac et de ses procédures souhaitée à l'origine. Ces difficultés étaient prévisibles et, pour rappel, le Sgen-CFDT n'a pas attendu qu'elles surviennent pour demander la suppression des E3C. Le Sgen-CFDT était, dès le départ, contre la création de nouvelles épreuves nationales pseudo égalitaires comptant pour 30 % de la note finale mais pour un contrôle continu vraiment valorisé au-delà des 10 % actuels. Donner au contrôle continu 40 % du poids du baccalauréat, sans les E3C, ce serait reconnaître la fonction d'évaluateur des enseignants et leur faire confiance. Ce serait aussi supprimer le mythe d'une épreuve terminale où les élèves jouent leur avenir. Ce serait entériner ce qui s'est fait depuis des années : l'orientation des élèves repose d'abord et avant tout sur les évaluations menées en contrôle continu tout au long de leur scolarité. Sortir le système de ses faux semblants ne pourrait qu'être bénéfique à tous.

- Il serait temps, concernant les retraites, que le Ministre prenne la résolution d'un dialogue honnête avec les partenaires sociaux sur une revalorisation des salaires pour les enseignants et les personnels de l'Éducation Nationale et son financement au-delà de 2021. Pour le Sgen-CFDT, la revalorisation en compensation du nouveau mode de calcul des retraites ne doit pas se traduire par une augmentation ou une intensification du travail. Aucun agent ne doit être oublié dans la transition vers le nouveau système de retraites. Si tous les agents ne sont pas concernés dès 2021, il faut que rapidement toutes et tous puissent savoir quand ils bénéficieront de la revalorisation. Le report de la mise en œuvre de la réforme de la génération 1963 et celle de 1975 ne peut se traduire par l'absence totale de revalorisation pour les collègues les plus avancé.e.s dans leur carrière. Le travail s'est intensifié pour toutes et tous depuis plusieurs années, et chacun.e a besoin que son travail soit enfin mieux reconnu. Pour le Sgen-CFDT, la mise en œuvre de nouveaux droits notamment en fin de carrière, l'amélioration du reclassement, la réduction des inégalités femmes-hommes peuvent et doivent également démarrer avant 2025.

Concernant les DHG en lycée professionnel :

Nous constatons dans les documents que l'ouverture du lycée polyvalent de Nort sur Erdre permet d'augmenter la DHG des lycées professionnels de 175 HP. Sans ce lycée, les HP pour la rentrée 2020 pour les autres établissements s'élèvent à 16988 HP contre 17261 HP à la rentrée 2019, soit une baisse de 1,58 % (-273 HP), l'équivalent de 15 équivalents temps plein. Toujours sans tenir compte de l'effectif du lycée de Nort sur Erdre, cela se fait avec une hausse d'effectifs 8,4 % en LP.

Comment expliquez-vous les écarts constatés entre les prévisions d'effectifs en augmentation dans un certain nombre d'établissements et la dotation en HP qui chute ? Pour n'en citer que quelques uns, La Chauvinière +47 élèves et -52 HP, Bouloche + 44 élèves et -44 HP...

Concernant les DHG en Lycée général et technologique :

Nous constatons dans les documents une baisse d'effectifs de 0,5% et une baisse des moyens de 3,5%.

Dans de nombreux lycées, la DHG permet de faire fonctionner à minima l'établissement. Dans certains lycées, la baisse du nombre d'HP ne peut s'expliquer par la seule baisse du nombre d'élèves et a des conséquences sur la fermeture de postes.

Est-ce en lien avec l'évolution de la population dans les zones concernées ?

avec les filières ou options proposées ?

avec la carte des spécialités ?

Quels critères ont été utilisés pour arrêter la carte des spécialités et, est-ce que, le cas échéant, les heures nécessaires aux ouvertures de ces spécialités ont été abondées dans la DHG ?

En lien toujours avec la DHG, nous avons été alerté par des collègues qui ont été informés par mail de la suppression de leur poste alors qu'aucune discussion au sein des équipes pédagogiques ni en conseil pédagogique n'avait eu lieu et avant toute discussion en commission permanente. L'absence de dialogue entre équipe de direction et personnels ne peut que contribuer à alimenter la défiance des personnels envers leur institution.

Concernant les DHG en Collèges :

Nous constatons dans les documents une hausse des effectifs de 0,54 % et une hausse des moyens de 1,57 %. Cependant dans plusieurs collèges, il semble que les effectifs prévus par les chefs d'établissement après discussion avec leurs écoles de secteur ne correspondent pas aux effectifs prévus dans les documents. Comment expliquez-vous cela ?

A cet effet, les élèves en ULIS sont-ils bien intégrés dans les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2020 comme stipulé dans La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une « école de la confiance » qui consacre le chapitre IV à l'école inclusive et dont le 3° de l'article 25 introduit l'obligation de comptabiliser dans les effectifs de l'école ou de l'établissement scolaire les élèves en situation de handicap bénéficiant d'un dispositif ULIS.

Pour finir, et même si les dotations des établissements en AED n'ont lieu qu'en mai-juin, nous souhaitons attirer votre attention sur les situations difficiles en vie scolaire dans les collèges faute d'un nombre d'AED conséquent. Cela génère des situations tendues. C'est le cas notamment aux collèges Rutigliano où les incivilités, les fuites d'élèves fragilisent la vie scolaire mais aussi dans d'autres collèges comme Frida Khalo de Pontchâteau ou Mona Ozouf de Savenay.